



QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE HABITAT

Pour vous permettre de prendre votre santé en main...

Rayonnements naturels

Veines d'eau souterraines et failles géologiques : elles émettent un rayonnement **ionisant** (qui arrache des électrons aux atomes) susceptible d'affecter le système cellulaire, avec risque de maladies graves (cancer,...) après quelques années d'exposition.

Réseaux telluriques (Hartmann, Curry,...) : perturbations du champ magnétique terrestre formées en quadrillages dont les points de croisements (ou "nœuds") sont pathogènes. **Non ionisants**, ils affectent surtout les systèmes nerveux (= électrique), endocrinien (= chimique) et immunitaire.

Rayonnements artificiels très basse fréquence (50 Hz)

Des **champs électriques** (générés par la simple présence d'une tension électrique) sont présents dans toute l'habitation dès activation du disjoncteur principal. On mesure donc des champs électriques plus ou moins importants devant les murs, câbles, lampes et appareils électriques branchés, etc. Ils affectent les systèmes nerveux, endocrinien et immunitaire et inhibent en particulier la sécrétion de la mélatonine ("hormone du sommeil") par l'épiphyse.

Des **champs magnétiques** (générés par une consommation de courant) plus ou moins importants se mesurent à proximité des transformateurs, des téléviseurs, ordinateurs et tous appareils et accessoires électriques comportant un petit bloc (transformateur) à brancher, mais aussi à proximité des lignes haute tension aériennes et souterraines. Ils peuvent avoir un effet cellulaire à long terme (cancer,...) en cas d'exposition importante (intensité ou durée).

Règle essentielle : l'éloignement des appareils électriques, des blocs-prises, des transformateurs, des fils électriques. L'intensité du champ électromagnétique décroît avec la distance.

Prise de terre : une "bonne" terre doit vous protéger du risque d'électrocution. De plus, elle draine les champs électriques vers la terre, ce qui est très important pour votre santé. Pour atteindre cet objectif, elle doit offrir une résistance inférieure à 10 ohms. Il est donc vivement conseillé de faire mesurer sa prise de terre par un professionnel et, le cas échéant, de la faire améliorer.

Lampes de chevet, lampadaires : l'interrupteur doit couper la phase et non le neutre. Vérifier avec un tournevis-testeur "actif" (à piles) : le témoin du tournevis ne doit pas s'allumer en s'approchant de la lampe branchée mais éteinte). On peut aussi *remplacer les interrupteurs unipolaires par des bipolaires (coupant les deux fils)*.

Radio-réveil : branché sur le secteur, émet un champ électrique et magnétique (dû au transformateur) important. → *A bannir de la table de nuit, et remplacer par un réveil à pile.*

Lit électrique : crée un champ électrique perturbant sur tout le lit. Champ magnétique supplémentaire au niveau des moteurs (modifie le magnétisme terrestre). → *A débrancher pour la nuit ou munir d'un interrupteur bipolaire. Couvrir les moteurs d'un écran fait d'aluminium alimentaire (env. 10 couches d'épaisseur) mais la perturbation du champ magnétique terrestre demeure.*

Matelas à eau - couvertures chauffantes : → *à débrancher impérativement pour la nuit.*

Lampes de sel : ionisation négative sur... quelques centimètres ! Rayonnement perturbateur sur plusieurs mètres. → *A supprimer ou au moins à débrancher (si logement harmonisé). Tenir écarté des lits.*

Interrupteur automatique de champ : il coupe le courant à partir du tableau électrique lorsque le dernier consommateur est éteint (ex. lampe de chevet). Il doit s'envisager dans un logement dépourvu de terre et difficile à en doter, et en présence de champs électriques importants au niveau du lit. Se fait installer par un électricien, sur le tableau électrique, couplé au(x) circuit(s) à protéger (essentiellement chambres à coucher).

Rayonnements haute fréquence

Les rayonnements hautes fréquences produisent des effets **thermiques** (téléphone contre l'oreille), mais également **athermiques** par ouverture de la **barrière hémato-encéphalique** (BHE), créant des mini-oedèmes dans le cerveau et des inflammations des méninges, avec un dérèglement du système nerveux autonome et, selon des études récentes, un risque de tumeur du cerveau et de la maladie d'Alzheimer.

Téléphone d'intérieur sans fil DECT : cause importante de pollution électromagnétique de l'habitat, la base émet **en permanence** un champ d'ondes numériques de 1900 MHz, pulsées à 100 Hz, dans un rayon de 50 à 300 m. → *A remplacer par un téléphone filaire ou un Eco-DECT "Full Eco Mode". Attention : la plupart des "Eco-DECT" présents sur le marché français ne font que consommer moins de courant, et la plupart des "Full Eco Mode" émettent toujours s'ils ne sont pas sur leur base. Seuls quelques rares modèles offrent une sécurité totale (par exemple ceux proposés par la société "Choix de Vie" - www.choix-de-vie.com).*

WiFi - Bluetooth : les liaisons sans fil de matériel informatique, hi-fi, GPS, consoles de jeux (Wii...), PDA, émettent sur une fréquence de 2400 MHz (WiFi) à 2480 MHz (Bluetooth), proches de la fréquence de résonance de l'eau, qui est de 2450 MHz (notre corps est composé à 70% d'eau...). Il s'agit, avec le DECT, de la première cause de pollution électromagnétique domestique (voir l'"appel de Freiburg" des médecins allemands).

→ *A éviter absolument ! Remplacer par des liaisons par câbles Ethernet ou USB. Attention : le fait de relier le PC au modem par câble ne désactive pas la fonction WiFi, et sa désactivation par Internet ne garantit pas que la box reste désactivée : la placer dans un boîtier anti-rayonnements, ou l'envelopper avec un tissu spécial anti-rayonnements.*

CPL - Courant Porteur en Ligne : technologie utilisant le circuit électrique de votre logement, le transformant en "antenne géante" (sauf câblage blindé). Le nouveau compteur électrique Linky utilise le CPL.

Téléphone portable : il émet sur une fréquence de 900 ou 1800MHz (GSM), 2200 MHz (UMTS). Cet effet concerne également les personnes proches d'un utilisateur. → *A utiliser avec modération, surtout pour les plus jeunes ! Un appel téléphonique ne doit pas excéder 6 minutes... A éloigner de la tête pendant un appel.*

Antennes-relais : mêmes fréquences et risques que les téléphones. Plus distants, donc puissance moindre, mais émission pulsée permanente. → *Peinture anti-rayonnements HF et/ou voilages anti-rayonnement.*

TNT - Télévision Numérique Terrestre : bande de fréquences de 470 à 862 MHz, densifie la pollution électromagnétique générale. Attention aux démodulateurs, qui peuvent émettre un champ.

Four micro-onde : en plus du champ électromagnétique de 2450 MHz émis à plusieurs mètres, il détruit en quelques secondes l'énergie de l'aliment, n'en laissant que le support (ce qu'on voit), dont la digestion va consommer de votre réserve d'énergie, au lieu de vous en apporter. En plus, il modifie l'équilibre chimique du lait et peut le rendre neurotoxique. → *A vous de juger... pensez aux biberons et petits pots des bébés !*

Ce que vous devez impérativement faire

Perturbations naturelles

Les failles géologiques, veines d'eau souterraines, réseaux telluriques, etc. ne pouvant pas physiquement être supprimées, l'**harmonisateur EkiZone**, agréé IGA, permet d'en modifier la perception et d'en annuler les effets biologiques (plus d'entrée en résonance de vos systèmes biologiques avec les perturbations).

Toutefois, une précaution supplémentaire vivement recommandée consiste, dans la mesure du possible, à **déplacer les lits en cas de faille ou veine d'eau importante** sous les lits (rayonnements ionisants).

Perturbations artificielles

Les perturbations artificielles provenant de l'intérieur de votre logement peuvent facilement être atténuées, voire supprimées à l'aide de solutions spécifiques : rallonges et blocs-prises blindés, tissus et peintures anti-rayonnements, interrupteurs automatiques de champs performants, téléphones filaires ou Eco-DECT Full Eco Mode, etc.

Faisant partie d'un domaine spécifique, ces matériaux, rares sur le marché, nécessitent souvent des conseils pratiques pour optimiser les résultats. Vous pourrez les trouver, par exemple, chez **Choix de Vie** (tél. 03.89.50.48.99 ou www.choix-de-vie.com). Cette entreprise réalise également des analyses très complètes des perturbations artificielles de votre logement et saura aussi vous conseiller si vous souhaitez faire l'acquisition d'appareils de mesure.

En outre, l'harmonisateur EkiZone permet d'être soulagé des effets (mais ne supprime pas les causes).

Pour une habitation aussi saine que possible, appliquez les quelques conseils indiqués plus haut, contrôlez et mesurez ou faites mesurer par un professionnel votre installation électrique (prise de terre en particulier) et vos appareillages électriques et électroniques, et apportez toutes les modifications nécessaires à votre installation. Votre santé est entre vos mains !

→ *Pour plus d'informations sur les rayonnements hautes fréquences :*
www.robindextoits.org - www.criirem.org - www.next-up.org